

# DEPISTAGE DE LA DYSPLASIE COXO-FEMORALE

## Lecture officielle de la radiographie et constitution du dossier.

### ELEMENTS TRES IMPORTANTS :

Afin que les clichés soient traités dans les meilleurs délais, il est vivement conseillé de respecter le protocole qui suit et d'en faire part à votre vétérinaire **avant l'examen radiologique**.

### LE PROTOCOLE :

Un seul cliché admis qui doit être identifié de manière infalsifiable au sein même de la radiographie. Les indications à mentionner sont les suivantes :

- Nom de l'animal
- Numéro de tatouage ou identification électronique
- Numéro de LOF
- Race et sexe
- Date de naissance
- Nom du vétérinaire pratiquant l'examen
- Date de la prise de cliché
- Latéralisation D – G

### L'âge de l'animal doit être au minimum de **15 mois (quinze mois)** au moment de la radio.

Une attestation doit être délivrée par le vétérinaire effectuant la radiographie, qui certifie avoir vérifié lui-même le numéro de tatouage de l'animal et sa conformité avec celui indiqué sur le cliché radiographique. De même sont précisées les modalités de réalisation de la radiographie (anesthésie générale, sédation, animal vigile).

La qualité technique du cliché doit être parfaite pour permettre une bonne analyse : tous les contours articulaires et la structure osseuse doivent être parfaitement nets.

Les clichés insuffisants ou approximatifs seront refusés.

Tout marquage effectué a posteriori (écriture au feutre, indélébile, étiquette collée sur le film, marquage par grattage

de l'émulsion, perforation des films...) est susceptible d'être contrefait même s'il s'accompagne d'un certificat vétérinaire. Il ne peut donc donner lieu à interprétation.

DÉLAI : Il faut compter **2 à 3 semaines** à réception des radiographies chez le lecteur officiel : **Dr MIGNOT**

### ÉLÉMENTS À FOURNIR pour les radios ARGENTIQUES :

- Le cliché identifié par un marquage indélébile
- L'attestation sur l'honneur du vétérinaire (document fourni dans ce dossier)
- La photocopie du pedigree
- La photocopie de la carte de tatouage
- Une enveloppe format radio pré-timbrée à 1€90 libellée à votre adresse (pour retour de la radio)
- Bordereau de demande de dépistage (document fourni dans ce dossier).

### ÉLÉMENTS À FOURNIR pour les radios NUMERIQUES :

Même dossier mais une enveloppe normale affranchie au tarif en vigueur suffit pour l'envoi du résultat.

### RÈGLEMENT :

Par chèque libellé à l'ordre du CAMILA :

- Membre : 30 euros (par dépistage)
- Non-membre : 60 euros (par dépistage)

### ENVOI DU DOSSIER à :

**Mme BELAIN Marie-Claire**  
**680 rue des Trois Magots - 59226 RUMEGIES**  
**03.27.27.89.19 ou 06.88.71.39.88**